

**68<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE du C.I.F. de la F.F.C.**  
*sous la présidence de M. Patrice ROY, président du C.I.F.*  
**SAMEDI 19 JANVIER 2013 à 8 h 00 (ouverture des portes)**  
**CREPS d'Ile de France, Colette Besson (amphithéâtre)**  
**1 rue Le Savoureux 92291 CHATENAY-MALABRY**  
**DEBUT DES TRAVAUX A 8 H 45 précises, et ce en raison d'un ordre**  
**du jour chargé et comportant en autres questions un scrutin**  
**pour pourvoir au renouvellement des 21 postes du comité**  
**directeur du C.I.F de la F.F.C.**

### **QUI PARTICIPE A L'ASSEMBLEE GENERALE. ?**

En application des statuts du C.I.F. de la F.F.C. l'assemblée générale du C.I.F. dont la date a été arrêtée par le Comité Directeur, se compose des délégués(es) élus(es) des associations ayant renouvelé leurs affiliations pour 2013.

Le ou la délégué(e) élu(e) de chaque association dont le dossier de ré-affiliation 2013 a été déposé au C.I.F. dans les délais prescrits, sera destinataire d'une convocation personnelle accompagnée de l'ordre du jour, sans laquelle, il (elle) ne pourra pas avoir accès à l'assemblée générale du C.I.F. de la F.F.C. ( Si le (la) délégué(e) titulaire n'a pas reçu cette convocation, ce (cette) dernier(ère) est invité(e) à prendre contact aussitôt avec le secrétariat du C.I.F.). Cette convocation devra être présentée avec une pièce d'identité comportant une photographie sans omettre la licence 2013 signée ou l'imprimé de récépissé de cette licence 2013. Si un(e) délégué(e) suppléant(e) licencié(e), est appelé(e) à représenter effectivement son association en remplacement du titulaire, il (elle) devra avoir en main la convocation donnant accès à l'assemblée générale du C.I.F. qui sera adressée exclusivement au (à la) délégué(e) titulaire, et, présenter l'un des documents ci-dessus attestant son état de licencié auprès du C.I.F. ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie. AUCUN CAS NE POURRA ÊTRE EXAMINE AU COURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE FAUTE DE TEMPS.

**ATTENTION ! Un(e) seul(e) délégué(e) désigné(e) par association sera admis(e) dans la salle des délibérations.**

En outre, l'accès à l'assemblée générale n'est autorisé qu'aux membres du Comité Directeur Régional, aux membres d'honneur, aux membres de la F.F.C., aux éventuelles personnalités et personnes invitées par le président, et bien sûr aux délégués(es) représentant les associations affiliées pour 2013 et, enfin au personnel du comité régional accrédité.

## **LE SCRUTIN :**

### **Modalités :**

Lors des opérations d'enregistrement à l'entrée de la salle des délibérations, le (la) délégué(e) élu(e) de l'association recevra, entre autres documents, le nombre d'enveloppes et de bulletins de vote nécessaires pour le scrutin correspondant au nombre de voix dont dispose l'association au nom de laquelle il (elle) est le mandataire. Ce nombre de voix dont l'indication est portée sur la convocation est déterminé conformément aux articles 9 des statuts de la FFC et 7 des statuts régionaux à savoir :

- de 6 à 20 licences = 1 voix
- de 21 à 50 licences = 2 voix
- plus, pour la tranche allant de 51 à 500 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 50,
- plus, pour la tranche allant de 501 à 1000 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 100,
- plus au-delà de 1000 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 500.

**LE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION N'EST PAS ADMIS** (article 7 des statuts régionaux).

**ATTENTION ! EN CAS D'EGALITE DE VOIX, LE VOTE SERA ACQUIS EN FAVEUR DU (DE LA) CANDIDAT(E) LE (LA) PLUS AGE(E).**

### **CAS DE NULLITE DE VOTES ET BULLETINS :**

- Ceux comprenant l'inscription manuelle d'une ou plusieurs personnes candidates.
- Ceux n'émanant pas de l'administration du CIF.
- Ceux comportant des inscriptions et signes divers.
- Bulletins sans enveloppe.
- Plus d'un bulletin dans l'enveloppe.
- Enveloppe vide.
- Bulletin laissant apparaître plus de noms que postes à pourvoir pour le collège concerné.

**Enfin, pour faciliter la tâche des personnes appelées à effectuer le dépouillement, les noms des candidats (es) non souhaités(es) par l'électeur doit (doivent) être rayé(s) horizontalement.**

Jean Pierre PEGURRI

Secrétaire Général du C.I.F. de la F.F.C.

## LISTE VALIDEE DES CANDIDATS

### COLLEGE GENERAL (14 postes à pourvoir)

Gilles ARDIN \*  
William BASTIT \*  
Lucien BOUNIOL \*  
Alain BRISEUX \*  
Claude CRAMETE \*  
Josette DA SILVA PEREIRA \*  
Alain DERLY  
Eric GARNIER  
José GOUERE \*  
Christophe GOUYON  
Michel HELAINE  
Patrice LERUS  
Marc LOUIS  
Jean François MAILLET\*  
Jean Pierre PEGURRI \*  
Laurent PHILIPPE  
Pascal PLANTUREUX  
Gilbert ROUSSEAU  
Patrice ROY \*  
Marc SOENEN  
Franck STUMPF  
Rémy TURGIS \*  
Gérard VAN DEN ABELE

\*MEMBRES SORTANTS

### COLLEGES SPECIFIQUES (7 postes à pourvoir)

#### - Arbitres (1 poste)

- Jacques REGNIER\*

#### - VTT (1 poste)

- Roger GRENIER\*

#### - BMX (1 poste)

- Gérard PHILIPPE\*

#### - Dames (2 postes)

- Audrey ARNOUX

- Evelyne LEMOINE

#### - Vélo pour tous (1 poste)

- Marc ANSERMIN\*

#### - Médecin (1 poste)

- Dr Colette NORDMANN\*

**Attention !** Ce document n'est pas un bulletin de vote.

Certains des candidats se présentent à vos suffrages. Leur texte est publié tel que communiqué par les intéressés.

# COMITE DE L'ILE DE FRANCE DE LA F.F.C.

252 Rue de Rosny 93106 MONTREUIL Cedex

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SAMEDI 19 JANVIER 2013

CREPS d'Ile de France, Colette BESSON (amphithéâtre) 1, rue du Dr Le Savoureux  
92291 CHÂTENAY-MALABRY

## ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance par le président Patrice ROY et souhaits de bienvenue.
- 2) Approbation de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13/01/2012.
- 3) Rapport moral présenté par le secrétaire général, Jean Pierre PEGURRI.
- 4) *Approbation du rapport moral (article 8 des statuts régionaux)*
- 5) Rapport du Conseiller Technique Sportif Régional, Francis COQUOZ.
- 6) Rapport de l'exercice financier 2011-2012 présenté par le trésorier général, J .REGNIER
- 7) Rapport du commissaire aux comptes agréé sur l'exercice financier 2011-2012.
- 8) *Approbation et quitus du rapport financier 2011-2012. (article 8 des statuts régionaux)*
- 9) Présentation du budget prévisionnel 2012-2013 par Jacques REGNIER, trésorier général.
- 10) *Approbation du budget prévisionnel 2012-2013. (article 8 des statuts régionaux)*
- 11) Intervention du Président ROY, qui fera le point sur divers dossiers d'ordre général.
- 12) Remise de diverses médailles par le Président Patrice ROY.
- 13) Intervention de David LAPPARTIENT, président de la Fédération Française de Cyclisme
- 14) Scrutin pour élire les 21 membres des différents collèges du comité directeur du C.I.F. pour la mandature 2013-2016. *(articles 8 et 9 des statuts régionaux)(\*\*)*
- 15) *Annonce des résultats*
- 16) Le comité élu se retire et procède à la désignation d'un membre candidat au poste de président du CIF/FFC, pour la mandature 2013-2016. *(article 14 des statuts régionaux)*
- 17) Présentation du candidat à la présidence du CIF/FFC et scrutin. *(article 14 des statuts régionaux)*
- 18) *Annonce des résultats.*
- 19) Désignation de 6 titulaires et 6 suppléants éventuels pour l'A.G. FFC *(article 8 des statuts régionaux)*

**CLOTURE DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT ELU.**

*(\*\*) pause café*

ATTENTION ! Lors de cette assemblée générale nous aurons le plaisir d'avoir parmi nous, M. David LAPPARTIENT, président de la FFC, qui prendra la parole selon la chronologie du déroulement de notre réunion et en fonction de ses impératifs d'agenda.